

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°132

Date de Publication
21 DEC. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
21 DEC. 2018
Date de la convocation
11 décembre 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à Mme MATEO
Mme SIMONIAN à M. LION

Absente :

Mme GAWLIK

Objet : Demande de subvention de l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) des Bouches-du-Rhône.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que l'Union des délégués Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône a pour but de resserrer les liens d'estime et d'amitié. Elle remplit de manière efficace son rôle social et sert de trait d'union entre l'école, les familles et les élus. Elle encourage et défend l'Ecole publique et laïque et son corps enseignant et veille à la fréquentation scolaire et à la sécurité.

La municipalité a donc décidé d'aider l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône par une subvention à hauteur de 300 €.

Le rapporteur propose au conseil municipal de verser à l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions : Mme SIMONIAN – M. LION

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

